

Règlement : concours de déguisement d'Halloween

Article 1 : Organisation du concours

L'ASBL La Louvière Centre-Ville organise un concours de déguisement d'Halloween dans le cadre de son *Escape City Halloween 2025*. Ce concours est ouvert à toutes les personnes désireuses d'y participer sous réserve des conditions définies dans le présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

- La participation au concours est gratuite.
- Le concours est ouvert à tous, sans restriction d'âge.
- Les participants mineurs doivent impérativement être inscrits par un représentant légal (parent ou tuteur).
- Les inscriptions doivent être complétées le jour de l'événement auprès des personnes faisant partie de l'organisation « ASBL La Louvière Centre-Ville ».
- 1 photo par participant devra être choisie et soumise aux organisateurs de l'événement.

Article 3 : Inscription et soumission des photos

- Pour valider leur participation, les participants devront être pris en photo devant le visuel reprenant l'affiche de l'événement *Escape City Halloween 2025* situé rue Albert 1^{er}, 7100 La Louvière.
- Un photographe sera présent et se chargera de prendre la photo participante au concours
- La photo doit respecter les critères suivants :
 - Être prise dans un cadre respectueux et éthique.
 - Ne pas comporter de contenus offensants, discriminatoires ou inappropriés.
 - Le déguisement doit être visible dans son intégralité. (Les animaux de compagnie peuvent être présents).
- Tout déguisement ou photo jugé(e) contraire aux bonnes mœurs ou ne respectant pas ces règles sera automatiquement disqualifié(e).
- Plusieurs personnes obligatoirement déguisées peuvent figurer sur la photo choisie.

Article 4 : Droit à l'image

- En participant au concours, les participants, ou leur représentant légal s'ils sont mineurs, acceptent que leurs photos puissent être utilisées à des fins de promotion par l'ASBL *La Louvière Centre-Ville*. Cela inclut la publication sur les réseaux sociaux, les supports numériques ou tout autre média choisi par l'ASBL.
- Une autorisation explicite de droit à l'image doit être signée par tous les participants ou par leur représentant légal pour les mineurs.
- Les participants conservent cependant le droit de demander à tout moment le retrait de leur image des supports de l'ASBL.

Article 5 : Protection des mineurs et éthique des photos

- Pour les participants mineurs, une attention particulière sera portée à la protection de leur identité et de leur image.
- L'ASBL s'engage à ne publier aucune photo qui pourrait être jugée inappropriée, et à respecter les règles éthiques en matière de diffusion de photos de mineurs.

Article 6 : Critères de sélection et désignation des gagnants

- Le concours se tient sur la page Facebook de *La Louvière Centre-Ville*.
- Toutes les photos prises durant l'événement sont postées sur la page Facebook de *La Louvière Centre-Ville* au même moment le 3 novembre 2025 à 18h. Les votes sont ouverts à partir de 18h ce même jour et se terminent le 18 novembre 2025 à 12h.
- Le concours comprendra trois catégories :
 - Enfants : de 0 à 12 ans
 - Adolescents : de 13 à 18 ans
 - Adultes : 18 ans et +
- Les 3 gagnants sont les photos qui auront engrangés le plus de « like ». Le concours prend fin le 18 novembre 2025 à 12h. Le résultat est immédiatement enregistré. Tout « like » obtenu après le délai précité ne sera pas pris en compte.
- Par « like », nous entendons tous les types de réaction que Facebook propose. Du smiley joyeux au smiley triste, tous seront comptabilisés comme étant un vote valide.
- L'ASBL *La Louvière Centre-Ville* s'engage à poster toutes les photos prises et respectant toutes les conditions posées au sein de ce règlement sur la page Facebook de l'ASBL.
- L'ASBL tiendra, encore une fois, compte du respect de l'éthique et du caractère correct des photos.

- Les 3 gagnants seront prévenus le 18 novembre via leur adresse e-mail donnée préalablement le jour de leur venue sur l'événement *Escape City Halloween 2025*.

Article 7 : Récompenses

- Les gagnants se verront remettre des lots selon leur catégorie et leur classement.
- Les prix ne sont ni échangeables, ni remboursables.
- Les gagnants devront récupérer leurs cadeaux auprès des commerçants participants communiqués par un responsable de l'ASBL *La Louvière Centre-Ville*.
- Ils auront jusqu'au 1er décembre pour les récupérer.

Article 8 : Données personnelles

- Les informations collectées dans le cadre du concours sont destinées exclusivement à l'ASBL *La Louvière Centre-Ville* pour les besoins du concours.
- Conformément à la législation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 9 : Acceptation du règlement

- La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- L'ASBL se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de nécessité, toute modification sera communiquée aux participants dans les plus brefs délais.

Article 10 : Responsabilité

- L'ASBL La Louvière Centre-Ville décline toute responsabilité en cas d'annulation ou de modification du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Plus d'informations : info@lalouvierecentre.be